

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes a note about omnibus services and distances.

ALLEMAGNE.—Francfort, 11 juin.

La GAZETTE DE MANNHEIM, et d'après elle, d'autres journaux allemands parlent d'un bruit d'après lequel le cabinet russe travaille à faire entrer l'empereur Nicolas dans la confédération germanique, comme grand duc de Livonie et de Courlande.

— LA GAZETTE UNIVERSELLE DE LEIPZIG, journal officiel du royaume de Saxe, contient sous la date de Berlin 7 juin, l'article suivant :

« Le résultat de l'entrevue des monarches qui a eu lieu à Berlin, en ce qui touche la question belge, sera bientôt connu. Il paraît certain que de tous côtés l'on exigera l'exécution pure et simple des 24 articles. Il paraît hors de doute que les princes de la maison de Hollande quise trouvaient ici en ont reçu l'assurance. »

— On mande de Turin, 6 juin :

« Le chargé d'affaires de don Carlos, accrédité auprès du roi, a pris, samedi dernier, la route d'Allemagne, en poste, et accompagné d'un gentilhomme de la chambre, connu pour son dévouement au prétendant. Ces messieurs se rendent à Berlin, où le cabinet avait déjà expédié deux courriers. Le ministre d'Autriche a cherché à empêcher cette démarche ; il voit avec peu de plaisir cette tendance du roi à s'occuper des affaires d'Espagne et surtout à communiquer directement avec l'empereur de Russie. »

ANGLETERRE.— Londres, le 13 juin.

Deux clubs de Londres se préparent à donner des fêtes au maréchal Soult. L'un est l'UNITED SERVICE SENIOR, dans lequel on n'est pas admis au-dessous du rang de colonel ou de capitaine de vaisseau. Le nombre de ses membres est de près de 1500, qui ont payé 1000 fr. d'entrée chacun, et dont la rétribution annuelle est de 2500 fr. : il y a des rois en Europe qui ne sont pas si bien logés et meublés que ces messieurs. L'autre est le BROOKES'S CLUB. Il existe à Londrestrois clubs politiques, CARLTON, BROOKES'S et RÉFORM. Le premier est assez connu; les principaux tories et conservateurs en font partie. Le second est whig et même tant soit peu radical ; il compte parmi ses membres Hume, Evans et Leader. Le troisième suit la même ligne politique, mais sa composition est d'un ordre plus secondaire. C'est BROOKES'S qui a eu le premier l'idée de fêter le maréchal Soult, et en conséquence il a écrit aux deux autres clubs, en les engageant à se réunir à lui pour donner à la fête plus d'apparat et de solennité. RÉFORM s'est empressé d'accepter ; mais CARLTON a répondu qu'il faisait grand cas de son expérience et de ses talens militaires, mais que le caractère officiel dont il était revêtu en venant à Londres s'opposait à ce qu'il y eût le moindre rapprochement entre lui et les membres de CARLTON.

FRANCE.— Paris le 14 JUIN.

Le bruit est répandu que la duchesse d'Orléans est très-indisposée depuis deux jours. On croit même qu'elle est sur le point d'accoucher à 7 mois.

— Plusieurs journaux annoncent que des arrestations politiques ont eu lieu dans la nuit qui a précédé la revue passée par le roi. Cette assertion est complètement fautive. Aucune arrestation de ce genre n'a été opérée. (CHAIRTE DE 1830.)

— Hubert, condamné à la déportation perpétuelle, qui s'est pourvu en cassation, s'occupe en ce moment d'écrire des mémoires sur sa vie.

— La chambre des députés a adopté aujourd'hui le projet de loi suivant :

« Est prorogé jusqu'à la fin de la session de 1839 le délai dans lequel doivent être convertis en lois les réglemens d'administration publique relatifs à l'exécution de la loi du 18 juillet 1817, qui établit un impôt sur les sucres indigènes.

La chambre a passé ensuite à la discussion du projet de loi adopté sur les réfugiés, qui est ainsi conçu :

« Les lois des 21 avril 1832 et 1^{re} mai 1834, relatives aux étrangers réfugiés, sont prorogées jusqu'à la fin de 1839. »

MM. St-Marc, Girardin, de Tracy et Dufaure proposent l'amendement suivant : « Toutefois, les étrangers réfugiés qui auront demeuré en France ou servi sous les drapeaux français pendant cinq années, et qui n'auront subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle, pourront, sans l'autorisation du gouvernement, choisir le lieu de leur résidence. »

Cette autorisation continue de leur être nécessaire pour résider dans la capitale.

— M. Gauguier n'a pas voulu laisser clore la session sans reproduire sa proposition annuelle sur l'exclusion de la chambre des députés des fonctionnaires publics.

Cette proposition a été mal accueillie et rejetée à une grande majorité.

— La commission du chemin de fer de Paris à Orléans a enfin terminé ses travaux. M. Vivien a déposé son rapport sur le bureau de la chambre. Ses conclusions sont favorables à l'adoption du projet de loi présenté par le gouvernement.

— Les demandes en concession de mines de bitume, d'as-

phalte, de lignite, etc., s'élevaient en ce moment à 15 ou 16 pour le seul département de l'Ain. Tous les propriétaires de ce département, émerveillés des bénéfices de Seyssel, s'imaginent trouver dans leur terrain une source semblable de richesse.

— On écrit du Havre le 15 juin :

La corvette de charge la Recherche, que le ministre de la marine a mise aux ordres de l'expédition du Groenland, ayant pour but de découvrir si notre continent tient à celui des Amériques, est partie aujourd'hui pourvue de tous les vivres et de tous les moyens qui pourraient lui devenir nécessaires pour hiverner au besoin au milieu des glaces. Cette corvette ayant déjà été employée à un voyage polaire, se trouve installée et acastillée de manière à naviguer avec sécurité dans les parages dangereux qu'elle va de nouveau parcourir.

— D'après des nouvelles de Toulon en datées du 9 juin, dans la soirée du 5, le bateau à vapeur le Crocodile a été expédié d'Alger par M. le maréchal gouverneur.

Le bruit se répand que ce paquebot est porteur d'un arrangement conclu entre le maréchal Valée et le Bey Achmet; mais il n'y a rien de positif à ce sujet, le Crocodile n'ayant apporté aucune lettre particulière. Les dépêches à l'adresse du gouvernement sont parties par estafette.

Le bateau à vapeur le Tarare doit partir demain pour Alger avec un grand nombre de passagers, parmi lesquels on remarque MM. Bayle, consul de Belgique à Alger.

Le vaisseau français l'Éna, à bord duquel flotte le pavillon de M. le contre-amiral Lalande, a trouvé sur les lieux la frégate de guerre turque qui a débarqué tout récemment un ambassadeur du Sultan. Cet ambassadeur était porteur du firman par lequel le grand-seigneur investit le nouveau bey du gouvernement de la régence, et d'objets d'un grand prix envoyés en cadeau.

L'amiral français, dès son arrivée, s'est mis en rapport avec le consul, et il se proposait d'aller incessamment visiter le bey.

La frégate turque mouillée devant Tunis a annoncé qu'elle devait être rejointe sous peu par une escadre formidable. L'Éna était encore le seul vaisseau français qui eût paru à l'entrée de la Goulette.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le vote sur la question de la dime a enfin eu lieu dans la séance du 5. L'ensemble du projet de loi, qui autorise la perception intégrale, a passé à la majorité de 93 voix contre 66, et on est passé immédiatement à la discussion par articles. On regarde le vote comme certain; déjà M. Mendizabal, voyant qu'un amendement qu'il avait proposé n'avait aucune chance, l'a retiré.

Le commencement de la séance du 6 a été sans intérêt. Les nouvelles reçues ce jour-là des provinces annonçaient l'arrivée dans la Manche de l'avant-garde de Narvaez, et, par suite, le rétablissement des communications avec l'Andalousie.

Quant aux nouvelles de Bayonne, elles sont du 9 juin. Don Carlos était à Tolosa le 7. Il a visité, avec l'infant don Sébastien et le général Maroto, toute la ligne d'Andoain, la revue a été belle.

Le général Espartero est arrivé le 5 à Pampelune avec 16 bataillons, 500 chevaux et de l'artillerie. Les forces carlistes se sont empressées de repasser l'Arga et de se porter dans l'Ulzama pour combattre les mouvemens qu'Espartero voudrait faire du côté de Valcarlos.

BELGIQUE.— Bruxelles, le 15 juin.

Ce matin, le MONITEUR publie, dans sa partie officielle, l'arrêté royal suivant, daté du 14 juin :

Vu l'article 70 de la constitution; de l'avis de notre conseil des ministres, nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La session de 1837-1838 de la chambre des représentants et du sénat est close.

2. Notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

— On lit dans l'INDÉPENDANT :

« La session de 1837-1838 est close. Sans doute on ne peut savoir à quelle époque les chambres seront de nouveau réunies, mais il est permis de croire que de puissans motifs tels, par exemple, que le besoin de voter avant la fin de l'année les budgets de 1839, feront sentir la nécessité d'une session extraordinaire, et dès lors, comme nous l'avons dit, le régleme des affaires de la ville ne souffrira aucun retard.

— M. S. Van de Weyer, ministre plénipotentiaire à Londres, est arrivé à Bruxelles.

— Lafosse, hier soir, ne s'était pas encore pourvu en cassation. L'aumonier de la prison, M. Triest, est allé le voir pour l'exhorter, au nom de sa fille, à former un pourvoi. Le condamné a beaucoup pleuré, et a promis d'y réfléchir; il a déclaré qu'il voulait mourir en chrétien, et témoigné au digne ecclésiastique le désir de marcher à l'échafaud à son bras, au lieu d'y être conduit en charrette. M. le substitut

du procureur-général est allé le voir de nouveau dans la journée d'hier. Il continue à protester de son innocence.

— C'est à tort que les journaux ont annoncé que deux individus avaient été arrêtés par la police pour avoir insulté, dimanche dernier, des ecclésiastiques qui faisaient partie de la procession de la Chapelle. L'arrestation a eu lieu pour insultes faites à un prêtre qui sortait de l'église de Bon-Secours long-temps avant le passage de la procession. Loin d'avoir aperçu le moindre mouvement hostile contre celle-ci, on a au contraire remarqué le plus religieux silence parmi la population accourue pour la voir passer et pendant toute la durée de sa marche.

— On assure que pendant les fêtes du jubilé de Malines, il y aura des départs d'heure en heure de Bruxelles, Anvers, Louvain, Termonde, vers la station centrale.

— On annonce deux publications nouvelles sur les vingt-quatre articles, l'une par M. Jottrand, ancien propriétaire du Courrier Belge, et l'autre par un membre de la Cour des comptes.

— La 2^e édition de la lettre de M. Dumortier, contient, dit-on, d'importantes additions.

Bruxelles, le 15 juin. — (5 heures). Les opérations n'ont plus ni moins d'activité que les jours précédens, elles restent négatives. La liquidation était fort peu importante. Fonds de l'État : dette active 242 p. c. 54 5/8 P. 5 p. c. 101 1/4 4 p. c. 92 1/8 P.; Société Générale titres en nom fl. 829 P. certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1180 (118) A. 1182 50 (118 1/4) P.; Banque de Belgique 1405 (140 1/2) A. Actions-Réunies 1025 (102 1/2) et A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1120 (112); Sarlongchamps 1745 (174 1/2) A.; Société Nationale très-ferme 1285 (128 1/2) A.; Raffinerie nationale 1200 (120) P.; Manufacture des Glaces 1200 (120) A.; Hauts-Fourneaux du Luxembourg 1080 (102) A.; Société de Commerce 1485 (148 1/2) A.; Lits Militaires 1105 (112) et P.; Asphalte société belge 1200 (120) P.; Bray et Mauraige 605 (121); Bois des Hamandes 97 (485) Société Linrière de Saint-Léonard 1020 (102); Société Linrière de Gand 1032 50 (105 1/4) P. Chemin de fer de Sambre et Meuse 95 (475) A.; Cologne 1000 P.

L'actif espagnol n'a pas varié, il ferme au prix de 21 A; peu de transactions.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

Peu d'affaires en huile de colza, celle de lin est faible; la graine de colza tient prix; dito de lin faible; tourteaux de colza précédents prix, ceux de lin très-faible.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 21 A. 21 1/8 P.; Banque de l'Industrie 108 A.

LIÈGE, LE 16 JUIN.

Le gouvernement, en prononçant la clôture de la session, nous paraît avoir agi avec beaucoup de prudence; en effet, dans un moment où s'entament des négociations du plus haut intérêt pour notre pays, il eût, ce nous semble, été imprudent de s'exposer à des interpellations et à des discussions, qui, quoique échangées souvent dans ce qu'on est convenu d'appeler le SECRET DU HUIS-CLOS, ne laissent pas que de transpirer dans le public et compromettent souvent, par une imprudente publicité, le succès des plus heureuses combinaisons. Certes, on ne reprochera pas au gouvernement d'avoir voulu échapper au contrôle des chambres, alors que la question qui s'agit est vitale autant pour lui que pour la nation, alors que ses vœux et ses espérances doivent se confondre avec ceux que le pays a si énergiquement exprimés par l'organe de ses représentans. Nous sommes convaincus du reste qu'immédiatement après la suprême décision de la conférence, il sera fait un appel à la sagesse et au patriotisme des chambres, le gouvernement ne pouvant, en aucun cas, assumer, à lui seul, la responsabilité des graves événemens qui se préparent.

Tandis que les travaux du chemin de fer s'exécutent et se poursuivent, avec la plus louable activité, sur la ligne de Gand à Ostende, les travaux d'Ans à la Meuse semblent être indéfiniment ajournés. Le zèle que l'on avait apporté à l'achèvement de la section de Tirlemont à Ans, s'est subitement refroidi, et, comme si la tête avait tourné aux ingénieurs, arrivés au point culminant du plateau, ces Messieurs ont craint de descendre et sont brusquement retournés sur leurs pas. Les innombrables difficultés de terrain qu'il faudra vaincre, pour arriver jusqu'aux bords de la Meuse, auraient-elles réellement effrayé les hommes de l'art qui ont tracé le plan actuel? Un autre projet aurait-il fixé l'attention du gouvernement? Nous l'ignorons. Il serait temps cependant de s'expliquer à ce sujet.

Déjà l'année est à moitié écoulée, et on attend toujours la publication du cahier des charges et la mise en adjudication des travaux. Tout s'est borné jusqu'à présent au mesurage du terrain et à la plantation de quelques jalons, qui, même en différens endroits, ont été arrachés par des propriétaires mécontents. Il est cependant des travaux que l'on aurait pu commencer depuis long-temps : de ce nombre est la construction d'un pont sur la Meuse dont l'établissement paraît être définitivement fixé au Val-Benoit. Il faudra deux ou trois ans pour achever cet ouvrage qui est le plus considérable de tous ceux qui se présenteront sur la ligne de Liège à Verviers. Quel est donc le motif qui s'oppose à ce que l'on mette dès-à-présent la main à l'œuvre? Les fonds sont là; les ingénieurs et les entrepreneurs ne manquent point non plus. Les bras ne sont pas plus rares qu'ils ne l'étaient il y a deux

ans; au contraire, la réduction du chiffre de l'armée permet d'utiliser un grand nombre d'ouvriers qui ont été renvoyés dans leurs foyers. D'où proviennent donc les retards dont on se plaint?

Si la ville de Liège se trouvait dans la même catégorie que les villes de Gand, Bruxelles et Malines, si la station était établie dans son enceinte même, ou à ses portes, elle ne se montrerait pas aussi impatiente; mais la station est éloignée de plus d'une lieue du centre de la cité, et il est presque impossible de s'y rendre à pied. Cet inconvénient, joint au prix élevé du trajet, qui est hors de proportion avec le prix du transport des voyageurs par le chemin de fer, retient un grand nombre de personnes disposées à faire une excursion jusqu'à Bruxelles; c'est donc une perte réelle pour le trésor. Dans le courant du mois de mai, le nombre des voyageurs partis de la station d'Ans, ne s'est élevé qu'à 12,000; or ce nombre, nous en sommes certains, aurait été doublé, si la station eût été plus rapprochée de la ville. Il est donc de l'intérêt du gouvernement de hâter l'exécution des travaux qui doivent faire cesser cet état de choses.

Si le plan primitif est défectueux, sous quelques rapports, si la réalisation en est trop dispendieuse, si les dangers que présentent les plans inclinés exigent quelques modifications, qu'on le fasse connaître, et on tiendra compte à l'état de ses efforts pour améliorer un projet conçu peut-être avec un peu de précipitation; mais s'il n'existe aucun obstacle matériel à l'exécution des travaux tels qu'ils ont été primitivement arrêtés, si le plan des ingénieurs de l'état est toujours considéré comme le meilleur, qu'on mette promptement la main à l'œuvre, et qu'on s'empresse de faire pour Liège ce qu'on a déjà fait pour les autres grandes villes du royaume. Une inaction plus prolongée ne saurait le justifier.

MM. F. Behr, directeur-gérant des Charbonnages et Hauts-Fourneaux de l'Espérance à Seraing, A. Behr, directeur-gérant des Charbonnages de Bray, Maurage et Bousoit (Hainaut), et Simon, directeur de la fabrique de zinc de Prayon, viennent d'entreprendre un voyage industriel en Angleterre.

Le pavé de la rue de la Fontaine, à partir du pensionnat de Mlle. Vaust jusqu'au pied de la montagne, est dans un état de dégradation complète. Depuis un grand nombre d'années, il n'a pas été réparé, de sorte qu'il est sillonné d'ornières profondes dans toute sa largeur. Il serait à désirer que la régence, qui vient de faire exécuter un si beau travail depuis Hocheport jusqu'à Xhovémont, ainsi qu'au thier de la Fontaine à St-Laurent, ne laissât pas ce dernier ouvrage inachevé pour la partie du chemin de la Fontaine qui conduit à cette montagne.

Hier, vers sept heures du matin, l'on a retiré de la Meuse, au quai Saint-Léonard, le cadavre d'un inconnu qui paraît n'avoir séjourné dans l'eau que fort peu de tems. Il a 60 ans environ, et il est vêtu d'une mauvaise capote de drap bleu et d'un vieux pantalon de drap noir; il avait aux pieds de vieilles chaussettes de laine bleue et des souliers déchirés.

Ce qui fait présumer que cet homme était sans famille, c'est qu'il portait avec lui tout ce qui lui était nécessaire. On a trouvé dans ses poches deux rasoirs, une paire de ciseaux, un couteau, un canif, une brosse à barbe, une brosse à habits, plusieurs aiguilles, de la laine et du fil.

Il a été reconnu par l'autopsie que cet homme avait une hernie inguinale du côté droit, et qu'il est mort d'une asphyxie par submersion.

M. Jacquemotte, curé-doyen de Spa, est nommé vicaire-général du diocèse de Liège, en remplacement de M. Kerckhoffs, décédé. M. Jacquemotte est nommé en même temps chanoine honoraire de la Cathédrale.

La compagnie d'artillerie de la garde civique est convoquée pour passer une inspection demain dimanche, à 8 heures, dans la cour du Palais.

Les chasseurs-carabiniers sont également convoqués pour le même jour à deux heures de relevée.

Par suite d'un arrêté ministériel pris tout récemment, M. le professeur Vottem donnera à notre université un cours théorique d'ophtalmologie, et M. le professeur Ansiaux un cours de clinique ophtalmologique. L'enseignement médical devient ainsi plus complet à notre université, sans augmentation du personnel enseignant, tandis qu'à l'université de Gand on a nommé un professeur pour l'ophtalmologie et l'hygiène.

L'ophtalmologie n'est point enseignée spécialement dans nos universités libres, sur lesquelles aujourd'hui les universités de l'état présentent toutes deux sous ce rapport un avantage incontestable.

Par un arrêté royal du roi Guillaume, le sieur de Lantremange, ancien procureur-général par interim à la cour de Liège, est autorisé à résider pendant six mois à Eupen (Prusse), avec jouissance de son traitement d'attente.

Le JOURNAL DE LA HAYE reproduit en entier, dans son n° du 15 juin, la lettre de M. le comte Félix de Mérode à lord Palmerston.

Le froment est en baisse sur presque tous les marchés de l'intérieur. Les pluies ayant fait beaucoup de bien aux fromens sur pied, on a l'espoir que la récolte en sera plus forte qu'on n'eût osé l'espérer il y a quelques semaines. Plusieurs arrivages du Nord, lesquels, d'après les mercures, ont été exempts de droits d'entrée, ont contribué également pour une grande part à ce mouvement de baisse.

On sait que quand les blés sont versés par la tempête, les paysans se croisent les bras en se disant: quel dommage la récolte est perdue.

Nous croyons devoir, dans l'intérêt de l'agriculture, reproduire la note suivante extraite des journaux français:

«L'année ne peut manquer, après ces froids arriérés, de devenir chaude et probablement pluvieuse, il en résultera nécessairement la verse des céréales, qui leur cause, comme l'on sait, les plus graves dommages. Il existe en Suède un procédé à l'aide duquel non-seulement on empêche les céréales de verser, mais encore on relève les récoltes qui sont fraîchement couchées.

» On lie en faisceaux, dans l'étendue que les bras peuvent atteindre, les céréales que l'on veut empêcher de verser ou que l'on relève, en ayant soin de ne pas les serrer, afin de ne s'exposer ni à casser les pailles, ni à gêner la circulation de la sève. Il ne faut pas non plus les lier à plus de deux tiers de la hauteur de la paille, afin que les épis puissent s'écartier en forme de parasol, et jouir de l'air qui est indispensable à la fructification. Les liens doivent être de jonc ou d'un brin de paille fraîche, arraché dans le champ même qu'on veut lier.

» D'après expérience faite, une personne, homme, femme, ou même un enfant intelligent, peut lier cent boisseaux de récolte dans un jour, ce qui produit toujours cinquante boisseaux de bénéfice; la verse des blés ne détruisant guère moins de la moitié de la récolte.

» Jamais cultivateur a-t-il gagné pareille journée; jamais la société a-t-elle trouvé plus précieuse économie? »

On lit dans la correspondance de Bruxelles du Journal des Flandres:

«Dans l'audience accordée à M. Dumortier, S. M. s'est montrée infiniment satisfaite du travail qu'il a publié dans la Revue de Bruxelles, elle a le ferme espoir que nous maintiendrons l'intégrité du territoire et que nous obtiendrons une plus équitable répartition de la dette. La traduction allemande du travail de M. Dumortier est faite par M. Arendt, professeur à l'université de Louvain; la traduction anglaise, due à M. White, déjà connu par un ouvrage anglais sur la révolution belge, ne tardera pas de paraître. Des notes des traducteurs accompagneront les deux brochures.

La lettre de M. le comte de Mérode à lord-Palmerston a été publiée hier. Une traduction anglaise est sous presse. Ce travail, faible en comparaison de celui du représentant de Tournay, fera cependant un bien aussi, parce qu'il s'adresse à la diplomatie, et que la question y est envisagée sous d'autres points de vue. En outre il tend à prouver que notre cabinet est de l'avis du pays. Ce qu'il y a de certain, et ce que je sais de fort bonne source, c'est que les ambassadeurs anglais et français à Bruxelles ne cachent pas leur désir de voir triompher la Belgique. Exprimé par des diplomates, ce vœu doit nous encourager.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE.

L'exposition de la Société Royale d'Horticulture de cette ville présentera demain un riche coup-d'œil. Le nombre et la variété de Pelargonium surpassent toute attente, et l'on y voit, nous assure-t-on, une quantité de plantes singulières et nouvelles. Les prix ont été fortement disputés. Parmi les membres du jury on remarquait MM. Mechelynek et Verschaffel, venus de Gand et, M. Symon Broncelle, secrétaire de la Société de Flore, de Bruxelles.

Le premier prix de nouveauté a été accordé à une nouvelle immortelle des plus gracieuses, le *Thodantha Pulchella*, et le second prix au *Gladiolus Discolor*; la première plante est de M. Mechelynek et la seconde de M. Vanderstraeten.

Le premier prix de belle culture a été décerné à un *Cactus Phylanthoides* de M. Vanderstraeten, couvert de près de 500 fl. et d'un magnifique effet. Un *Fuchsia Globosa* du même a eu le second prix.

M. Vanderstraeten, le lauréat par excellence de cette exposition, a obtenu aussi la médaille de vermeil pour la plus belle collection, et le second prix a été décerné à M. Henrard, horticulteur.

Une charmante collection de *Pelargonium*, cultivée par M. Francoote Pieltain a obtenu le premier prix, et le second a été accordé à M. Dozin pour une collection du même genre.

Une Saugie obtenue de semis comme nouvelle variété et de toute beauté, cultivée par M. Lambinon Martini, a remporté à l'unanimité des 14 membres du jury, le prix pour les variétés nationales.

M. Lambinon Martini a aussi obtenu le premier prix pour les collections de pleine terre cultivées par les amateurs, et M. Janné, pharmacien, le second.

Le premier prix pour les collections de plantes de pleine terre cultivées par les jardiniers a été décerné à M. Libert, et le second à M. Henrard.

Demain, comme nous l'avons annoncé, aura lieu à midi la distribution des médailles.

L'exposition de tableaux se fermiera dans le courant de la semaine prochaine.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 12 JUIN.

- Naissances: garçons, 2. fille, 1. Décès: 1 fille, 5 hommes, 1 femme, savoir: Jean François Lecosse, cordonnier, âgé de 62 ans, rue Rouleau, époux de Jeanne Dechaine. — Jean Pirard, receveur de la cathédrale, âgé de 54 ans, rue Derrière le Chœur St-Paul, célibataire. — Jean Bertrand, houilleux, âgé de 55 ans, rue Haut-Prez, époux de Marie Anne Ledent. — Marie Marguerite Bleret, sans profession, âgée de 79 ans, rue St-Severin, épouse de Jacques Balaes. Du 15. — Naissances: 4 garçons, 4 filles. Décès: 3 garçons, 1 fille, 1 femme, savoir: Gérard Dupont, tailleur, âgé de 20 ans, rue du Carré, célibataire. — Anne Joseph Négal, négociante, âgée de 74 ans, rue de la Madelaine, veuve de Hubert Rigaux. — Marie Marguerite Deben, sans profession, âgée de 66 ans, rue quai d'Avroi, épouse de Nicolas Telavenne. — Marie Elisabeth Salkin, sans profession, âgée de 65 ans, rue Puits-en-Sock, célibataire. Du 14. — Naissances: 4 garçons, 8 filles. Décès: 2 garç., 4 fille, 1 femme, savoir: Marguerite Hogge, âgée de 62 ans, cuisinière, rue Roture. Du 15. — Naissances: 5 garç., 4 filles. Mariages 46 savoir: entre: J.-J. Housard, employé, rue St-Séverin et G.-E. Kirsch, négociante, rue des Carmes. — N. L. Lagasse, marchand plombier, rue Puits-en-Sock et J.-J. Beaujean, négociante, faubourg d'Amorceur. — F.-J. Villière, ferblantier, faubourg St-Léonard et M.-P. Desamorsé, sans profession, même faubourg. — N.-A. Doublustéine, métreur, faubourg St-Léonard et J.-E. Dupont, repasseuse, même faubourg. — V. Lutellier, musicien au 9^e régiment de ligne, domicilié à Paris et A.-C. Vrancken, repasseuse rue Pierreuse. — G.-J. Massart, loueur de voiture, rue Vinave-d'île et M.-J. Rasy, sans profession, rue du Pot-d'Or. — E.-A. Hernden, armurier sur les Foulons, veuf de M.-T. Baiwir et M.-J. Califice, fille de quartier, rue Sœurs-de-Hasques. — Eustache Parmentier, charpentier, à Vieuvalleffe, veuf de Marie Cathérine Jassogne, et Marie Anne Wislar, domestique, place St-Denis. — Nicolas Joseph Calicé Maquet, cocher, rue Vinave d'île, et Marie Elisabeth Becq, sans profession, rue des Croisiers, veuve de M. Leblanc. — Martin Seaux, journalier, sur Avroi, et Marguerite Bourlet, domestique, même rue. — Pierre Joseph Driane, journalier, faubourg Ste-Marguerite, et Anne Marie Magnée, sans profession, même faubourg. Jean Bar, journalier, à Herstal, et Lambertine Arnold, couturière, derrière St-Pholien. — Jean Jacques Joseph Delchambre, garçon brasseur, rue Puits-en-Sock, veuf de M. B. Robert, et Marie Jeanne Lhonneux, sans profession, rue des Récollets. — Napoléon Van Geersdaele, sous-lieutenant officier payeur au 5^e régiment d'artillerie, domicilié à Quiévrain, et Marie Catherine Claire Delange, sans profession, sur Avroi. — Luc Goethals, sous-lieutenant au 9^e régiment de ligne, veuf de J. D. J. Gil-Is, et Marie Thérèse Joseph Dardenne, rentière, rue de l'Université. — Georges Pierre Jh. Désiré Closset, tailleur, devant St-Thomas, et Jeann-Pholien, couturière, rue de la Chaîne. Décès: 1 homme, savoir: Servais Grégoire, tourneur en chaises, âgé de 26 ans, rue du Chaffour, époux de Marie Catherine Jacquemin.

GRAND THÉÂTRE MÉCANIQUE.

Demain dimanche, 17 juin 1858, pour la clôture, représentation à 5 et à 8 heures du soir, avec tableau et décors nouveaux.

TAXE DU PAIN DU 16 JUIN.

Pain de seigle.	57 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment.	45 "
Pain de ménage.	53 "

ANNONCES.

UN BEAU MANÈGE, pouvant être activé par un, deux ou trois chevaux et servir à un moulin à farine, à l'huile ou autre industrie à VENDRE, rue Porte St-Léonard, n° 617. 859

FABRIQUE

DE

CHAPEAUX DE PAILLE, RUE VINAVE D'ILE, N° 47, A LIÈGE.

L'épouse JANNÉ-JANSEN a l'honneur d'annoncer que par suite d'achats très avantageux, ELLE A PU FAIRE UNE GRANDE DIMINUTION SUR LE PRIX de ses chapeaux, et des palmiers pour hommes et cadets. 778.

QUARTIER A LOUER

situé au commencement de la rue sur la Fontaine, et composé de 2 pièces au rez-de-chaussée, 3 chambres, cave et verger, etc. — S'adresser faubourg St.-Gilles, n° 205. 901

A LOUER

tout de suite une belle MAISON ou QUARTIER avec jardin à côté de l'église St. Gilles. — S'adres er n° 1149. 902

BELLE et BONNE MAISON à LOUER pour la St.-Jean, située à Liège, rue Souverain-Pont, n° 531. — S'adresser rue Agimont, n° 118. 905

A LOUER dès à présent, UN QUARTIER composé de quatre pièces avec CUISINE, Quai de la Sauvenière, N° 821.

A LOUER pour la Saint-Jean, UNE BONNE MAISON composée de quatre pièces avec cave et pompe, rue Basse-Sauvenière, n. 828. S'adresser à l'Anneau d'Or, derrière l'Hôtel-de-Ville. 871

A LOUER UN BEAU ET GRAND QUARTIER, avec remise et écurie, le tout indépendant, rue Fond St-Servais, N° 478. 887

A LOUER une belle MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, à Liège. Et présentement, une jolie MAISON de CAMPAGNE, à la Haute-Fraipont. S'adresser à M. JENICOT, joillier, rue Neuvie, n° 977, à Liège.

A LOUER UN BEAU QUARTIER ayant une vue fort agréable, rue St-Ursule, n° 889. — Au même n°, BON VIN DU PAYS, à 50 centimes la Bouffelle. 81

Le JEUDI, le 21 JUIN 1858, à 2 heures de relevée, A la mairie de FLÉMALLE-HAUTE, il sera procédé à l'ADJUDICATION publique aux rabais, à la RÉPARATION d'une partie des CHEMINS VICINAUX. — Le cahier des charges est déposé à la mairie. 907

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ,

ET A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX,

Une bonne Maison,

Avec cour et bâtiment derrière, sise à Liège, rue St-Séverin, au fond de l'Empereur, n° 548.

S'adresser en l'étude de Maitre DEBEFVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, à Liège. 89

VENTE DE FOIN.

JEUDI 21 JUIN 1858, à 5 heures de relevée, le notaire LAMBINON VENDRA, au plus offrant, les FOIN et REGAIN croissant sur cinquante-sept verges grandes de prés, en sept pièces, située en Droixhe, commune de Grivegnée et Sur-le-Doz, lez Liège.

La vente aura lieu sur le terrain et l'on se réunira en la demeure de M. Philippe-Joseph SIMONIS, sise rue Sous-l'Eau, au faubourg d'Amorceur, n° 20, à Liège.

Vente d'une maison

AVEC

FORGE ET UN PETIT JARDIN Y CONTIGUS,

Contenant le tout environ 5 ares, situé à Souverain-Wandre, en lieu dit le Vinave, laquelle aura lieu le MARDI 26 JUIN 1858, à 10 heures du matin, par le ministère du notaire BIAR, en son étude, place St-Paul, n° 528, à Liège, où l'on peut avoir connaissance du cahier des charges. Cette maison est occupée par Jacques Begon. 881

A VENDRE OU ARRENTER,

Une Belle Maison

DE COMMERCE.

Libre de charges, avec cour, petit jardin, pompe, citerne, deux caves, etc., située rue St.-Séverin. S'adresser même rue, n° 725.

Au même n°, A VENDRE DE RENCONTRE UN CABRIOLET, et une grosse BALANCE. 850

ADJUDICATION DÉFINITIVE

LE SAMEDI, 30 JUIL 1858, à 2 heures après-midi, le notaire SERVAIS, ADJUGERA DÉFINITIVEMENT, en son étude à Liège, et sur la mise à prix de frs. 50.000, LA BELLE ET AGRÉABLE PROPRIÉTÉ,

DITE **LE CASINO,**

SITUÉE A FRAGNÉE, COMMUNE DE LIÈGE (Sud).

Elle communique immédiatement et d'une manière fort avantageuse, d'un côté, à la grand'route de Liège à Huy, de l'autre, à la Meuse. 869

M^r DUSART, notaire à Liège, fait savoir que LUNDI prochain 18 juin, à 11 heures, il VENDRA AUX ENCHÈRES en son étude, rue Féronstrée,

UNE BELLE ET VASTE MAISON. N° 91,

FAUBOURG STE.-MARGUERITE, EN CETTE VILLE,

avec cour, un bâtiment ayant servi à une distillerie, remise, grand jardin entouré de murs, contenant 22 ares 69 centiares, etc.

S'adresser audit notaire, pour voir les conditions. 890

VENTE

DEUX MAISONS
AVEC JARDINS.

LUNDI 25 juin 1858, à 2 heures de relevée,

M^r SERVAIS, notaire à Jemeppe, procédera publiquement chez les enfans de feu Paul Colson, cabaretiers, sur la chaussée de Montegnée, à la VENTE en deux lots, de

DEUX MAISONS CONTIGUES,
PROPRES AU COMMERCE,

ayant chacune un jardin, situées près du Grand Chemin, à Saint-Nicolas, et joignant à la maison de la dame veuve de Lambert Colson.

S'adresser audit notaire pour avoir communication des titres et des conditions. 904

JEUDI 28 JUIL 1858, à 10 heures du matin,

Le notaire GRÉGOIRE de Dalhem, exposera en VENTE publique, chez l'échevin Comblain, à la Supexhe, commune de St.-Remi,

un corps de ferme,PROVENANT DU S^r BUDIN,

SITUÉ AU BOIS DE ZEVAL, MÊME COMMUNE DE ST.-REMI, Consistant en la maison d'habitation avec les bâtimens d'exploitation et 6 bonniers 2 verges grandes 11 petites de jardins, prairies et terres d'un très-bon rapport, avec facilité pour le paiement.

S'adresser au notaire, qui est aussi chargé de VENDRE de gré-à-gré une bonne et solide MAISON de CAMPAGNE, avec jardin et prairie d'environ 18 verges grandes, agréablement située sur le bord et près du passage de Meuse à Wandre. 880

VENTE

D'IMMEUBLES.

LE JEUDI 28 JUIL 1858, à 10 heures du matin,

En l'étude et par le ministère de M^r BOULANGER, notaire, à la résidence de Liège, IL SERA PROCÉDÉ à la VENTE AUX ENCHÈRES, de

DEUX MAISONS RÉUNIES,

N'en faisant plus qu'une, étable et dépendances, avec 45 ares 50 centiares de PRAIRIE ET JARDIN, le tout tenant l'un à l'autre et formant une masse, situé en lieu dit la Boverie, commune de Seraing sur meuse, arrondissement de Liège.

L'une d'elles est exploitée par le sieur Hubert-Joseph Châtelain, raffineur en fer, à titre de bail passé devant le notaire LAMBINON le 25 février 1854.

On peut dès à présent prendre connaissance des titres de propriété et des conditions de la vente en l'étude dudit notaire. 896

Vente

DE

Foins et de Fruits
CROISSANS.

LUNDI 18 JUIL 1858, à deux heures de relevée,

Le notaire BIAR vendra, au bois de St.-Gilles, près du bois l'Évêque, commune de Liège,

4 bonniers de Foins

SUR PIED, EN PLUSIEURS LOTS,

et un marché de CERISES de 150 arbres, dont la plupart produisent des fruits de première qualité.

S'adresser au jardinier Pierre BONNART. 886

Etude de M^r Renoz, N°.**VENTE D'UNE FERME.**JEUDI 21 JUIL 1858, à dix heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^r RENOZ, notaire à Liège, par devant M. CHOKIER, juge-de-paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont-Saint-Martin, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés, savoir :

1^{er} lot.

La FERME de MANGOMBROUX, située commune de STEMBERT, à une 1/2 lieue de Verviers, composée de bâtimens d'exploitation, jardins, terres, prairies, contenant 6 bonniers 3 verges grandes 11 petites.

2^e lot.

Un petit BOIS, situé commune de HODY. S'adresser pour les conditions de cette vente à M^r RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 805

VENTE

D'IMMEUBLES.MARDI 26 JUIL 1858, à dix heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ

devant M. ROMSÉE, juge-de-paix du canton de Fléron, en son bureau audit Fléron, et par le ministère de M^r RENOZ, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE

plusieurs immeubles

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

SITUÉS AUX MASURES, COMMUNE DE FORÉT ;

1^o Une MAISON avec étable, grange et pré, le tout contigu, contenant 69 ares 20 centiares, tenant à MM. Massart, Malmeprez et Rassenfosse ;

2^o 15 ares 7 centiares de JARDIN LÉGUMIER ET PRÉ, vis-à-vis de ladite maison, joignant au sieur Hubert et au chemin ;

3^o Un PRÉ, appelé Sart-aux-Fawes, contenant 54 ares 54 centiares ;

4^o UN AUTRE PRÉ, dit Pré-Haquet, contenant 15 ares 4 centiares ;

5^o UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit les Sarts, contenant 54 ares 92 centiares ;

6^o ET UNE AUTRE PIÈCE DE TERRE, au Haut des Alloux, contenant un hectare 9 ares 62 centiares.

S'adresser à M^r RENOZ, notaire à Liège, ou à M. le juge-de-paix du canton de Fléron.

VENTE

POUR

sortir de l'indivision,
D'UNE BELLE
FABRIQUE de PAPIERS

SAMEDI 30 JUIL 1858, deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude de M^r RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

DE LA BELLE

MANUFACTURE DE PAPIERS,

NOMMÉE BERNIMOULIN,

SITUÉE A LA BOVERIE, PRÈS DE LIÈGE.

Ce bel établissement, situé à vingt minutes du centre de la ville, dont les produits ont obtenu une si grande réputation et qui est en pleine activité, est monté à l'anglaise avec machine à papiers sans fin ; il jouit d'une qualité d'eau remarquable pour la fabrication, et est activé par un des meilleurs coups d'eau du pays, alimenté par la rivière d'Ourte, faisant mouvoir trois roues à eau.

Il se compose : 1^o d'un vaste corps de BÂTIMENS renfermant de grands magasins et étendoirs, les cylindres et les machines, et permettant d'augmenter considérablement la fabrication sans nouvelle construction.

2^o D'une petite USINE à côté, avec roue à eau.

3^o D'une MAISON d'habitation de contre-maitre, avec bosquets, jardins légumiers, prairies, et d'une autre petite HABITATION au-dessus du biez, avec verger et cotillage, le tout d'une contenance d'un hectare 46 ares 7 centiares.

4^o D'une petite MAISON y attachant, avec enclos, contenant un hectare 2 ares 62 centiares.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix, et l'acquéreur pourra entrer tout de suite en jouissance.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, à M^r RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or, à Liège, et à la Boverie, chez M. RENOZ DE BORLÉ, n° 20.

VENTE

D'UN

MATÉRIEL D'IMPRIMERIE

LUNDI 18 JUIL 1858, 2 heures de relevée,

Il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^r RENOZ, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN

MATÉRIEL D'IMPRIMERIE,

Composé principalement d'un caractère Cicéro pesant au-delà de 550 kilog. ; — une casse d'Algèbre ; — une Gaillarde ; — un Gros-Canon ; — Une Gothique allemande ; — une Gothique ornée ; — une Ronde St.-Augustin ; — deux anglaises de Didot ; — plusieurs casses Lettres de Deux-Points ; — une assez grande quantité de Lettres d'Affiches en fonte et sur bois ; — une grande quantité d'Interlignes de toutes grandeurs et épaisseurs ; — Garnitures en fonte et Cadres creux, — Une grande quantité de Chassis en fer ; — Traiteaux et autres Boiseries.

Vente

DE

TERRES A LABOUR.

LUNDI 18 JUIL 1858, à 5 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère du notaire STASSE, résidant à Alleur,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES

PIÈCES DE TERRE

Dont la désignation suit :

COMMUNE D'ALLEUR.

1^o Une de 87 ares 18 centiares, située à l'endroit dit dans l'enclos Houbin, joignant de deux côtés à Mme. Defavereau née de Clercx de Waroux, d'un autre à Mme. Renoz, et du 4^e au chemin tendant de Hombrouck vers Waroux et Xhendre mac.

COMMUNE DE FEXHE-LEZ-SLINS.

2^o Une de 58 ares 19 centiares, située au lieu dit devant Tilice, joignant du nord à M. de Fabri-Beckers, du midi à François Camal et du couchant à Jean Houbin.

3^o Une de 52 ares 31 centiares, située au lieu dit Dessus les Chènes, tenant du levant à Houbin, du midi à Jean Vilers et autres, et du couchant à Guillaume Barbe.

4^o Et une de 170 ares 17 centiares, située au lieu nommé Babelogne, joignant du levant aux enfans Jean Sauveur, du midi aux enfans Guillaume Watrin et autres, du couchant à Pierre Camal ou André Lambert, et du nord au chemin de Glons à Liège.

Cette dernière pièce est bordée du côté du nord de 59 beaux peupliers ayant tous 7 à 8 pieds de pourtour et d'une grande hauteur, lesquels seront compris dans l'adjudication. S'adresser audit notaire STASSE pour connaître les conditions. 867

VENTE

DE

TROIS MAISONS,

SISES A LIÈGE,

ET

D'UN CAPITAL BIEN HYPOTHÉQUÉ,

APPARTENANT A M. BECK-STEINS ;

LUNDI 18 JUIL 1858, à 5 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M^r MOXHON et GILKINET, notaires à LIÈGE, en l'étude du premier nommé, rue Hors-Château, A LA VENTE AUX ENCHÈRES :

1^o D'UNE MAISON, rue de l'Étuve au coin de la rue St.-Michel, n° 705, reconstruite à neuf, composée de 11 pièces et joignant à MM. Daigneux.

2^o D'UNE MAISON, rue du Crucifix, n° 732, joignant d'un côté aux enfans Larmoy et de l'autre à M. J. B. Hanquet.

3^o D'UNE MAISON, rue du Crucifix, n° 735, joignant d'un côté à M^{lle} Hanay, de l'autre à la maison occupée par le sieur Collard tapissier.

4^o D'UN CAPITAL de 15000 francs, dû par M. Lefort, agent de change, et hypothéqué par privilège sur la maison qu'il habite rue Souverain-Pont, à Liège.

Des annonces ultérieures feront connaître le jour de la vente de la grande maison de M. Beck-Steins, rue de la Régence, à Liège, et de celle y attachant, rue du Crucifix.

S'adresser chez les dits notaires pour connaître les titres et conditions et pour voir les maisons chez M. BECK-STEINS, rue de la Régence, de dix heures du matin à quatre heures du soir. 794

VENTE DEFINITIVE

PAR

suite de surenchère.

LE JEUDI 21 JUIN COURANT, à 5 heures précises de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire GILKINET, en son étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, A L'ADJUDICATION DEFINITIVE,

d'une Maison

Sise rue des Clarisses, n° 401, joignant d'un côté au St. Schel, au médecin Dupont, de devant, à la rue, de derrière au couvent des Clarisses, sur la mise à prix de 2,000 francs.

S'adresser pour plus amples renseignements audit notaire GILKINET. 879

VENTE

POUR

sortir de l'indivision.

JEUDI 28 juin 1858 à 2 heures de relevée,

M. le Juge-de-Paix du canton de Glons, en l'étude et par ministère du notaire STASSE, résidant à Alleur,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA

vente aux enchères;

1° D'une PIÈCE de TERRE de 47 ares 85 centiares, située au lieu dit Buisson des Houilles à Waroux, commune d'Alleur, joignant d'un côté au chemin de Waroux à Villers-l'Évêque, d'un autre à M. Michel de Clerex de Waroux, d'un 3° à Renier-Baré, et du 4° à la cathédrale de Liège.

2° Et d'une AUTRE PIÈCE, contenant 5 hect. 18 cent., situé au même endroit, joignant de deux côtés à M. Michel de Clerex de Waroux, d'un autre au même et à Charles et Guillaume Florquin et du 4° au chemin de Waroux à Xhendremael et à M. Joseph de Clerex de Waroux.

Cette dernière pièce sera divisée en huit portions qui auront chacune une contenance d'un demi bonnier ancienne mesure locale et qui seront adjugées séparément.

On peut acquérir avec toute sécurité et on donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges M. le Juge-de-Paix à Fexhe-Slins ou au notaire STASSE dépositaire des titres. 80.

VENTE DEFINITIVE

PAR

suite de surenchère.

MERCREDI 20 JUIN 1858, à 5 heures de relevée,
Le notaire LAMBINON vendra définitivement au plus offrant, en la demeure de M. Henri NICOLAY, sise près de l'église, à Seraing,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

avec bâtimens, deux autres habitations y contiguës, grande paire et environ 7 verges grandes 10 petites de terre arable, située vis-à-vis de ladite maison, un chemin entre-deux, le tout ne formant qu'un seul ensemble, situé au centre du village de Seraing-sur-Meuse, porté par la surenchère à la somme de 15,650 francs.

Cette propriété, par son étendue, convient à tout établissement industriel, ou pour une maison de campagne; sa valeur vénale augmentera considérablement par la construction du Pont qui sera établi à proximité.

S'adresser à M^e LAMBINON, en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville, n. 1002, à Liège. 898

Le Notaire **BOULANGER** est chargé de

VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

2 hectares 62 ares,

OU

TROIS BONNIERS DIX-SEPT PETITES VERGES,

ANCIENNE MESURE,

de terre en 6 pièces,

Situées sous la commune de VOTEM, exploitées par le sieur Louis Fouarge.

Une TERRE de 46 ares 82 centiares, sur le Mont de Voroux, tenue par Toussaint Demonceau, demeurant à Voroux.

Une de 28 ares 11 centiares, au chemin des Cleres à Voroux, exploitée par M. Renard.

Une de 59 ares 87 centiares, à Voroux, exploitée par le sieur Lebot.

Et une de 50 ares 51 centiares, tenue par le sieur Leval, de Rocourt. 884

VENTE PAR LICITATION, DE MAISONS, Terres et Créances.

LE MARDI, 10 JUILLET 1858, à 10 heures du matin,

Au bureau de la justice de paix du canton de l'Ouest de la ville de Liège, rue Mont St.-Martin, n° 607, M^e PARMENTIER, notaire,

ADJUGERA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, EN 14 LOTS,

LES BIENS, IMMEUBLES ET CRÉANCES.

Dont la désignation suit :

IMMEUBLES.

1er. lot.

Une MAISON DE COMMERCE, spacieuse, à deux étages, située rue St.-Séverin, n° 698, à Liège, avec deux portes d'entrée, boutique, cour, bâtiment d'habitation par derrière, 2 pompes et écurie; elle est louée au sieur Eymael, marchand ébéniste, au prix de 1000 frs. par année, et tient à M. Herlenvaux et à la maison occupée par le sieur Comhaire.

2me. lot.

Une MAISON DE COMMERCE, à deux étages, sise en la même rue St.-Séverin, n° 700, portant l'enseigne du Porc-d'Or, occupée par le sieur Closter, et consistant en deux corps de bâtimens, avec cour, pompe; elle joint à la maison occupée par le sieur Comhaire et à M. Braive-Gabriel.

Le loyer est de 485 frs.

3me. lot.

TROIS MAISONS contiguës, n° 276 bis, 277 et 277 bis, sises au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, composées de plusieurs pièces au rez-de-chaussée et aux étages, grands greniers, remise, écurie, offertes avec pompes et fontaines, caves, cours et jardin, le tout d'une superficie de 2090 mètres carrés. Deux de ces maisons, occupées par les sieurs Dejardin et Fourneau, ont des boutiques sur la rue.

4me. lot.

QUINZE PETITES HABITATIONS, attenantes l'une à l'autre, récemment construites, étant une dépendance du 3me. lot et situées au même faubourg, en lieu dit Ruelles du Haut-Pré et du Coq, n° 267, 267 bis, etc., consistant chacune en une pièce au rez-de-chaussée, chambre à l'étage et cave; ces habitations, formant des logemens séparés, longent le jardin, sis derrière les maisons sus-désignées du 5me. lot et produisent, ensemble, 1400 francs environ de loyers annuels.

5me. lot.

Une MAISON DE COMMERCE, sise au même lieu, numéro 277 ter, occupée par le sieur Jean Raick, avec boutique et jardin de 680 mètres carrés; le tout joint au 3me. lot et à M. Dambiermont.

COMMUNE DE XHENDREMAEL.

6me. lot.

15 verges grandes 10 petites, mesure locale, formant la moitié d'une pièce de terre arable, sise en lieu dit Chession, joignant d'un côté au chemin, d'un autre à Jacques Pironnet ou ses représentans d'un 5me. à Henri Malaise.

7me. lot.

5 verges grandes 10 petites, faisant la moitié d'une pièce de terre, sise au chemin de Liège, près de celui du flot, joignant d'un côté audit chemin de Liège et d'un autre aux enfans de Lambert Lombart.

8me. lot.

La moitié de 37 verges grandes de terre, sises au chemin de Brouck, joignant d'un côté audit chemin, d'un autre aux enfans ou représentans de Melon-Petri, et d'un 5me. côté aux enfans de Gilles Lombard, ou leurs représentans, ces trois pièces de fonds sont exploitées par les enfans de J. J. Paque, propriétaires de l'autre moitié, aux prix de 5 muids 4 setiers un cinquième d'épeautre, de fermage annuel, outre la contribution foncière.

COMMUNE D'AWANS.

9me. lot.

5 verges grandes 15 petites de TERRE, en lieu dit Tige de Huy, exploitées par Jean Watrin, joignant à Mathias Pironnet, au chemin du Tige et à M. Lamarche ou ses représentans.

10me. lot.

Une PIÈCE DE TERRE, sise en lieu dit Gemenne, de la contenance de 17 verges grandes, exploitées par Gilles Lombard, moyennant un fermage annuel de 5 muids d'épeautre, joignant d'un côté à M. Mottart, d'un autre aux enfans de J. J. Paque.

Rentes et Créances

HYPOTHÉCAIRES.

11me. lot.

Une RENTE de 40 francs, au capital de 800 frs., due par J. F. Magnée, de Liège.

12me. lot.

Une RENTE de 40 francs, au capital de 800 frs., due par M. E. Beaumont, à Liège.

13me. lot.
Une CRÉANCE de 490 francs, présentement exigible, et produisant intérêt à 5 pour cent, due par Hubert Lavel et ses enfans, de Wihogne.

14me. lot.

Une idem de 375 frs., aussi exigible et productive d'intérêt à 5 pour cent, due par les mêmes.
S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit notaire PARMENTIER.

On pourra visiter les maisons les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, depuis une heure jusqu'à 4 de relevée. 888

VENTE POUR sortir de l'indivision.

LUNDI 25 JUIN 1858, à 10 heures du matin,

Le notaire BIAR vendra en son étude, Place St.-Paul à Liège, les

immeubles et rente

DONT LE DÉTAIL SUIT :

1^{re} LOT. — UNE MAISON, cour, étalles et jardin, le tout ne formant qu'un ensemble, contenant environ 40 ares, situé au quai des Carmes à Jemeppe, tenant de deux côtés à M^{me} Neuville et d'un 3° à la grand route.

Cette propriété qui, par sa situation vis-à-vis des établissemens de M. Cockerill, et à portée du Pont qui va être construit sur la Meuse, conviendrait parfaitement pour une maison de campagne ou pour y établir un commerce, sera d'abord exposée en 2 lots et réexposée en un seul.

2^{me} LOT. — UNE MAISON avec jardin, située derrière l'église à Jemeppe, tenant à M. Bougnet et Chefnay.

3^{me} LOT. — UNE PIÈCE DETERRE de 5 verges grandes, située même commune, en lieu dit sur les Rieux, tenant à M. Marquet et Levoz.

4^{me} LOT. — UNE AUTRE PIÈCE DE TERRE, contenant 4 v. g. située à Pansy commune de Montegnée, tenant à M. Franchinoulle et Hauzeur.

5^{me} LOT. — UNE IDEM, même situation, contenant 5 v. g. 7 petites, tenant à M. Degive et Hauzeur.

6^{me} LOT. — ET UNE RENTE de 55 francs due par M. Guimot d'Ivoz.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du dit notaire. 818

BOURSES.

PARIS, LE 14 JUIN.

Trois p. c.	80 05	Actions réunies.	1045
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 55	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2790	Dettes actives.	22 1/4
Obl. la vil. de Par.	1185 75	Id. passives.	4 5/4
Emprunt belge.	102 5/4	Emp. rom.	101 1/2
Société Générale.	—	Rente de Naples.	98 65
Banque de Belgiq.	1450	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignoliste.	—

ANVERS, LE 15 JUIN.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	PRUSSE. Em. à Berl.	114 1/2	P
Det. diff.	48 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/8	A
Empr. de 48 mill.	101 5/4	Er. Rom. Lev. 1852.	102	P
Id. de 50 mill.	92 1/2	Cert. à A. 1854.	101	P
HOLL. Dette. activ.	54	CHANGES.		
Rente rembours.	—	Amstér. C. jours.	5/8 1/2 p.	
AUTRICHE. Métall.	106 1/2	Id. 5 mois.	—	
Lots de fl. 100.	511	Rotterd. C. jours.	5/8 1/2 p.	
Id. 250.	452	Id. 5 mois.	—	
Id. 500.	755	Paris. C. jours.	1/4 av.	
POLOG. Lots fl. 500.	115 5/4	Id. 5 mois.	7/8 1/2 p.	
Id. 1000.	157 1/2	Londres. C. jours.	40/4 1/2	
BRÉS. Em. L. 1854.	80	Id. 2 mois.	40/2	
ESPAGNE. Ardoins.	21 1/8	Frankfort. C. jours.	53 7/8	
Dette passiv. 1854.	6	Id. 5 mois.	55 1/2	
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2	Bruxelles et Gand.	1/8	
Dito à L.	74 5/8			

BRUXELLES, LE 15 JUIN.

Dette active 2 1/2	54 5/8	P	Brasseries.	101	P
Emp. Rothschild.	101 1/4	P	Tapis.	108	
Fin courant.	101 1/4	P	Fer d'Ougrée.	100	P
Emp. de 50 mill.	92 1/8	P	Mutualité.	118 1/4	P
Fin courant.	92 1/8	P	S. C. Bruges.	98	P
Emp. de 1852 (4).	96	P	Monceaux.	107	
Act. de la Soc. G.	829	P	Act. Réunies.	102 1/2 et	A
Emp. de Paris.	1750	P	Bornage.	100	A
S. de Comm. de c.	148 1/2	A	Mouyoux.	90	
B. de Belgique.	140 1/2	A	Papeterie.	107	N
C. de S. et Oise.	112	A	Lits de Fer.	110 1/2	P
Hauts-Fourneaux.	150	P	Luxembourg.	105	P
Banque Foncière.	105	P	Civile.	145	P
Idem.	99 5/4	A	Herve.	109	
Flenu.	240	P	Ch. de Fer de Col.	1000	P
Hornu.	148	P	Ch. de B. M. et B.	121	N
Sclessin.	154	P	Asphalt.	120	P
Soc. Nationale.	128 1/2	A	Holl. Dette active.	54	
Levant du Flenu.	174	P	Losrenten inscrit.	100	P
Ougrée.	106	P	Autriche. Métalliq.	106 1/4	
Sars-Longscham.	174 1/2	A	Naples. G. Falcon.	95 1/2	A
Chemin de Fer.	96	A	Espagne. Ardoins.	21	A
Vennes.	80	P	Fin courant.	—	
St-Léonard.	115	A	Prime un mois.	21 1/8 D. 1	
Chatelaineau.	146 1/2	P	Différée de 1850.	—	
Verreries.	126	P	Aidem de 1855.	—	
Betteraves.	126	P	Passives.	—	
Verrer. de Charl.	120	P	Bésil. E. de Roth.	80	P
L'Espérance.	120	P	Bome. E. de 1854.	101 1/2	

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DES 14 ET 15 JUIN.

Un koff. ch. de gr. de navettes. — Un idem ch. d'avoine. — Un bateau à vap. ch. de café, coton, tabac. — Un brick ch. de sel, coton, café et sucre. — Un schooner ch. de froment et graine de nav. — Un bat. à vap. ch. de café, coton, tabac. — Un schooner ch. de bois et huile de poisson.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.